

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **14e jour du mois d'avril 2009**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

- monsieur Jean-Philippe Bachand, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Philippe Bachand, maire, il est donc procédé comme suit:

**2009-72**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance .

Adoptée.

**2009-73**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2009**

Tous les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 mars 2009. Il est donc proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter ledit procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

#### **CORRESPONDANCE**

- Lettre de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation du Québec (CSQ), secteur de l'Asbesterie, pour remercier les membres du Conseil municipal pour le support financier pour le projet d'amélioration de la signalisation aux Sentiers Quatre-Saisons.

- › Lettre de remerciements du Club 3 et 4 Roues de l'Or Blanc inc. pour la contribution de la Ville d'Asbestos à la réussite du Jamboree VTT qui a eu lieu à Asbestos en février 2009.
- › Lettre de remerciements de la Société d'histoire d'Asbestos pour la participation financière de la Ville au brunch du 1er février 2009.
- › Lettre de la Ministre des Transports qui confirme le versement d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

## **DEMANDES DES CONTRIBUABLES**

Monsieur Caroll Dodier, Grand Chevalier des Chevaliers de Colomb d'Asbestos :

- › Dépôt d'une demande écrite de support financier

Monsieur Rémi St-Arnaud, de Danville :

- › Question sur les activités de lobbyisme de Estrie-Enviropôle

Monsieur Daniel Champagne, d'Asbestos :

- › Commentaires sur la revue Perspective publiée par Estrie-Enviropôle

Madame Johanne Lupien, du secteur Trois-Lacs :

- › Commentaires sur la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*
- › Commentaires sur la présentation du procès-verbal

### **2009-74**

#### **DEMANDE DE LA MAISON DE L'ACTION BÉNÉVOLE DE L'OR BLANC INC.**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier adressée au Conseil municipal par les administrateurs de la MABOB, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos contribue un montant de 1 000 \$ pour l'achat d'appareils réfrigérants, somme provenant des fonds du tournoi de golf pour un montant de 500 \$ et de la Soirée des bénévoles pour l'autre 500 \$.

Adoptée.

### **2009-75**

#### **CONTRIBUTION AU 11<sup>E</sup> CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT**

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat adressée au Conseil municipal par les Carrefours Jeunesse-Emploi de Memphrémagog et des comtés de Richmond et Johnson afin de réaliser le *11<sup>e</sup> Concours Québécois en entrepreneuriat*,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos contribue un montant de 200 \$ à l'organisation *du 11<sup>e</sup> Concours Québécois en entrepreneuriat*, somme sera prise à même les fonds du tournoi de golf.

Adoptée.

**2009-76**

**MON AVENIR, MA RÉGION – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE D’ASBESTOS**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond pour une participation financière de la Ville d’Asbestos à l’événement « Mon Avenir, Ma Région »;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d’accorder la somme de 500 \$ pour la réalisation de l’édition 2009 de l’événement « Mon Avenir, Ma Région ».

Adoptée.

**2009-77**

**TOURNOI DE GOLF DE L’ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR – PARTICIPATION ET COMMANDITE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d’Asbestos participe au tournoi de golf organisé au profit de l’Association du hockey mineur d’Asbestos qui aura lieu le 20 juin prochain en réservant 4 forfaits-golf et 1 souper pour un coût total de 285 \$.

Adoptée.

**2009-78**

**APPUI FINANCIER À L’ORGANISATION DE LA RENCONTRE DES SAGES**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d’Asbestos participe financièrement à la « Rencontre des sages » qui aura lieu le 17 mai prochain. Un montant de 100 \$ sera remis au comité organisateur pour son activité, montant à être pris à même les fonds provenant du tournoi de golf.

Adoptée.

**2009-79**

**PARTICIPATION AU SOUPER TRADITIONNEL DE LA FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT la tenue d’un souper traditionnel organisé par les Chevaliers de Colomb d’Asbestos dans le cadre de la Fête Nationale du Québec;

Il est proposé le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d’autoriser la participation au souper traditionnel en réservant une table pour 10 personnes au coût de 160 \$.

Adoptée.

**2009-80**

**FESTIVAL DES GOURMANDS D’ASBESTOS – CAUTIONNEMENT POUR LES TIRAGES ET AUTORISATIONS DIVERSES**

CONSIDÉRANT les diverses exigences financières préalables et nécessaires à la réalisation de l’édition annuelle du Festival des gourmands;

CONSIDÉRANT les efforts du comité organisateur face à l'autofinancement du festival par la tenue d'activités de financement;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu qu'une caution de vingt mille cent cinquante dollars (20 150 \$) soit accordée en faveur du Festival des Gourmands d'Asbestos en vue de la réalisation de l'édition 2009.

De plus, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos donne son autorisation pour l'ensemble des demandes de permis nécessaires à la tenue du Festival des Gourmands, édition 2009.

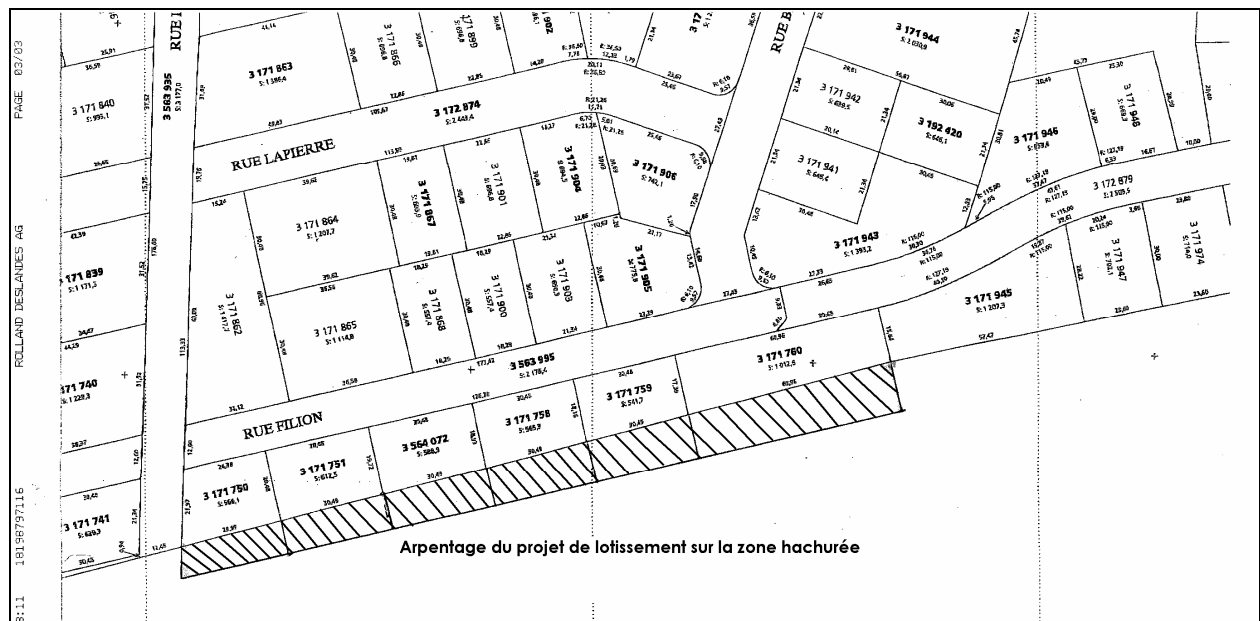
Adoptée.

### 2009-81

#### MANDAT À ROLLAND DESLANDES, ARPENTEUR POUR L'ARPENTAGE DE PARTIES DE TERRAINS POUR CERTAINES PROPRIÉTÉS DE LA RUE FILLION

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'octroyer, à la firme Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre, le mandat d'arpentage du projet de lotissement sur la rue Fillion à Asbestos tel que démontré sur le schéma ci-après et selon la soumission datée du 8 avril 2009.

Que ce mandat soit octroyé seulement après entente de répartition des frais avec les propriétaires touchés.



Adoptée.

#### CONTRIBUTION DES ENTREPRISES DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE POUR LES SERVICES « 9-1-1 »

Ce point est reporté à une autre séance du Conseil.

**2009-82****DEMANDE DE CONTRIBUTION DU MOUVEMENT SCOUT POUR LE GRAND RASSEMBLEMENT EN COLOMBIE BRITANNIQUE**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Mouvement Scout d'Asbestos pour le grand rassemblement Scouts qui aura lieu à la fin juin 2009 en Colombie Britannique;

CONSIDÉRANT que les Scouts ont participé à une corvée de ramassage des débris dans le parc industriel d'Asbestos;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'accorder la somme de 1 000 \$ afin d'aider financièrement des jeunes Scouts afin qu'ils participent au grand rassemblement qui se tiendra en Colombie Britannique du 23 juin au 5 juillet prochain.

Que 500 \$ soit pris à même les fonds provenant du tournoi de golf et l'autre 500\$ soit pris au poste budgétaire : 02-110-00-690 *Autres*.

Adoptée.

**2009-83****APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2009**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de février 2009, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés pour un montant de 828 254,23 \$, le tout tel que ci-après décrit :

- Administration municipale	828 254,23 \$
- Dépenses en immobilisations	-
<b>TOTAL DU MOIS DE FÉVRIER 2009:</b>	<b>828 254,23 \$</b>

Adoptée.

**2009-84****ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU PLAN DE QUALITÉ DE VIE 2009**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a entériné le rapport final du plan de qualité de vie préparé par le Collectif d'action contre la pauvreté de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a renouvelé le mandat du Collectif d'action contre la pauvreté de la MRC des Sources pour la préparation du plan de qualité de vie et sa mise en œuvre pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT la présentation lors d'un atelier de travail par la chargée de projet du plan d'action du plan de qualité de vie pour l'année 2009;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter le plan tel que soumis par le Collectif d'action contre la pauvreté de la MRC des Sources.

Adoptée.

**2009-85**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2009 de la Ville d'Asbestos au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) au coût de 75 \$.

Adoptée.

**2009-86**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu qu'il soit autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Asbestos pour l'année 2009 au Conseil sport loisir de l'Estrie au montant de 110 \$.

Adoptée.

**2009-87**

**FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ – DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR UNE RAMPE D'ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que l'accès à l'hôtel de ville est déficient pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Canada offre des subventions pour améliorer l'accessibilité;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de déposer une demande au Fonds pour l'accessibilité du Gouvernement du Canada pour l'aménagement d'une rampe d'accès à l'hôtel de ville et que le directeur général, Georges-André Gagné, soit autorisé à signer l'ensemble des documents liés à la demande.

Adoptée.

**2009-88**

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES – TERME 2009-2010**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement (Regroupement de Bécancour), pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé pour le Regroupement de Bécancour;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant : Optimum Gestion de risques, Division de Optimum Actuaire & Conseillers inc., à l'effet d'accepter la soumission de BFL Québec inc. pour ce qui concerne les assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

- d'octroyer le contrat des assurances de dommages de la Ville d'Asbestos pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Québec inc.:

LISTE DES ASSUREURS PARTICIPANTS	
Garantie d'assurance	Assureur
Dommages aux biens	La compagnie d'assurances générales AIG du Canada et/ou certains souscripteurs du Lloyd's
Bris d'équipements	Royal SunAlliance
Délits	La compagnie d'assurances générales AIG du Canada
Responsabilité civile primaire	Certains souscripteurs du Lloyd's
Responsabilité excédentaire	Certains souscripteurs du Lloyd's
Responsabilité d'administration municipale	Certains souscripteurs du Lloyd's
Automobile des propriétaires	La compagnie d'assurance ING du Canada

- De verser, pour le terme 2009-2010, la prime des assurances de la Ville soit 65 756,35 \$ incluant la taxe, au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit BFL Québec inc. Cette prime représente une diminution de 11,23 % en comparaison du terme 2008-2009.

Adoptée.

## 2009-89

### PAIEMENT QUOTE-PART : FRANCHISES COLLECTIVES EN BIENS ET EN RESPONSABILITÉ CIVILE – TERME 2009-2010

CONSIDÉRANT la mise en place de deux franchises collectives soit une pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

- de verser la somme de 20 745 \$ constituant la quote-part de la Ville d'Asbestos au fonds de garantie de franchise collective en biens et celle de 30 629 \$ constituant la quote-part de la Ville d'Asbestos au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2009-2010;
- d'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée.

**2009-90**

**MANDAT À LA FIRME GEDOCA POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CLASSEMENT DES PLANS DANS LA SALLE TECHNIQUE**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de mandater la firme Gédoca inc. pour effectuer la mise en place d'un système de classement des plans dans la salle technique située au garage municipal pour un montant maximal de deux mille dollars (2 000 \$).

Adoptée.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION**

Le Conseil prend connaissance du rapport mensuel de mars 2009 préparé par le directeur de l'inspection. Le rapport de mars 2009 démontre l'émission de 17 permis pour une valeur déclarée de 128 000 \$.

**2009-91**

**TARIF ANNUEL POUR LE REMPLISSAGE DE PISCINE**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que le tarif 2009 pour le maintien d'une piscine extérieure et/ou intérieure d'une capacité de trois mille sept cent quatre-vingt-cinq (3 785) litres (1,000 gallons) et plus, soit de vingt-cinq dollars (25 \$) par année (tarif à la charge du propriétaire de la piscine).

Adoptée.

**2009-92**

**AUTORISATION À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE D'ACCEPTER, AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, LA PROPOSITION DE SSQ-VIE**

CONSIDÉRANT le mandat confié au Groupe Financier AGA inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de l'Estrie-Montérégie;

CONSIDÉRANT que 6 compagnies ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximale de soixante (60) mois tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les conclusions d'AGA;

CONSIDÉRANT la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir ;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

1. D'accepter la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues ;

2. Que ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1<sup>er</sup> juin 2009, que les taux soient garantis jusqu'au 30 septembre 2010 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois);
3. D'autoriser la Ville de Drummondville à octroyer pour et au nom de notre municipalité le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi.
4. Que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les seize (16) premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA.
5. Il est entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes).

Adoptée.

### 2009-93

#### **SOUSSION POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES THÉODE, LAFRANCE ET BERGERON : ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé le 3 mars 2009 un appel d'offres pour les travaux d'infrastructures sur les rues Théode, Lafrance et Bergeron. La période de soumission s'est terminée le 26 mars à 10 h. et sept (7) soumissions ont été reçues pour le projet;

CONSIDÉRANT que la firme les Consultants SM inc. a déposé leur analyse des soumissions ainsi que leurs recommandations;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'analyse des offres sont les suivants :

Entrepreneur	Montant de la soumission (incluant taxes)	Montant révisé	Rang
Sablière de Warwick inc.	764775,53 \$	Le même	1
T.G.C. inc.	815744,80 \$	Le même	2
Germain Lapalme & Fils inc.	837 100,87 \$	Le même	3
Entreprise Terco Plus	847827,87 \$	Le même	4
Sintra inc, région Estrie	862875,23 \$	Le même	5
Excavation M. Toulouse	881 294,54 \$	Le même	6
Excavations H. St-Pierre	1 087441,76 \$	Le même	7

CONSIDÉRANT que la firme les Consultants SM inc. recommande que le contrat soit adjugé à Sablière de Warwick inc.;

CONSIDÉRANT que les travaux seront financés en partie par les redevances sur la taxe d'accise sur l'essence et que nous sommes en attente d'une approbation du plan d'infrastructures déposé au MAMROT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos octroie le contrat de réfection des rues Théode, Bergeron et Lafrance à Sablière de Warwick inc., conformément à l'offre déposée le 26 mars 2009 pour un montant total incluant les taxes de 764 775,53 \$, le tout conditionnel à l'acceptation du plan d'infrastructures du MAMROT.

De plus, que le Conseil autorise le directeur général à signer l'ensemble des documents reliés à ce contrat.

Adoptée.

**2009-94**

**ENTENTE AVEC LE MTQ POUR LA REPRISE DES PONTS MUNICIPAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que le maire Jean-Philippe Bachand et le directeur général Georges-André Gagné soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reprise des ponts municipaux.

Adoptée.

**2009-95**

**ACHAT D'UN SYSTÈME DE LEVAGE POUR TRAVAUX EN ESPACE CLOS**

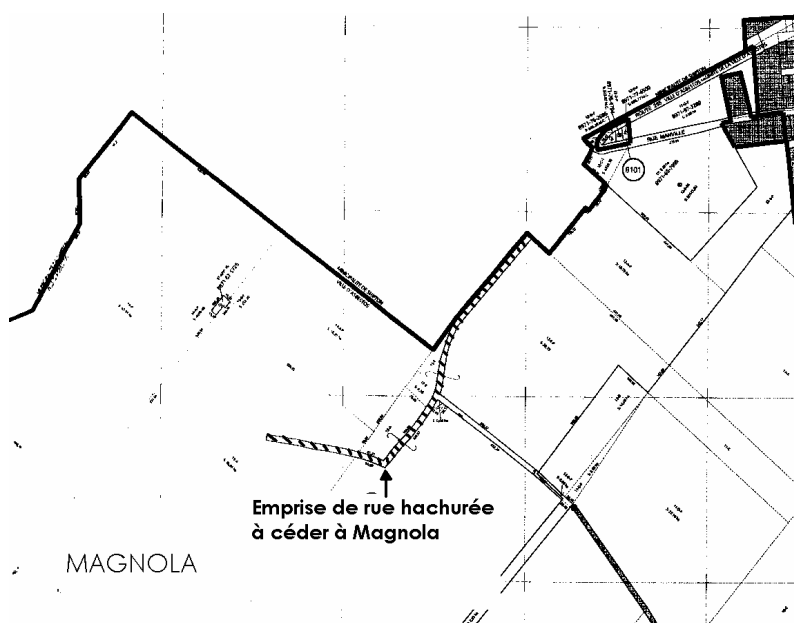
Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'un système de levage pour les travaux en espace clos au coût de 3 433 \$ plus taxes auprès de l'entreprise L'Essentiel des travailleurs d'Asbestos, conformément à la soumission déposée le 18 mars 2009.

Adoptée.

**2009-96**

**AUTORISATION POUR CÉDER DES PARTIES D'EMPRISES DE LA RUE HASLETT SUR LA PROPRIÉTÉ DE MÉTALLURGIE MAGNOLA INC.**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'autoriser la cession des parties d'emprises de la rue Haslett situées entièrement sur la propriété de Métallurgie Magnola inc. selon le plan ci-dessous. Que l'ensemble des frais reliés à cette cession, soient aux frais de Métallurgie Magnola inc.



Adoptée.

## 2009-97

### ADOPTION DES NOUVEAUX TAUX HORAIRES POUR LES EMPLOYÉS DE PISCINE ET DE L'OTJ

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de confirmer l'adoption des nouveaux taux horaires tels que décrits ci-dessous :

#### Taux des employés à la surveillance des piscines à compter du 1er juin 2009

	<u>Taux horaire</u>	<u>Qualifications</u>
<b>Coordonnateur</b> piscine extérieure	11,50 \$	carte valide de sauveteur national
<b>Sauveteur national en charge</b> piscine extérieure	11,00 \$	carte valide de sauveteur national
<b>Assistant sauveteur</b> piscine extérieure et piscine intérieure	10,50 \$ 10,00 \$ 9,50 \$	carte valide de sauveteur national carte valide de croix de bronze carte valide de médaille de bronze
<b>Coordonnateur à l'OTJ</b>	11,00 \$	

Adoptée.

## 2009-98

### ACHAT D'ÉQUIPEMENTS D'EXERCICES AU PARC DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Tessier Récréo-Parc, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'acheter les équipements d'exercices suivants, soit : un rameur simple, un presse à cuisses quadruple et un développé vertical des pectoraux, le tout auprès de la firme Tessier Récréo-Parc au montant de huit mille sept cent trente-quatre dollars (8 734 \$) plus les taxes afférentes.

Adoptée.

## 2009-99

### CHANGEMENT DU NOM DU PARC DES GUERRIERS POUR PARC 4-H

CONSIDÉRANT que le Parc des Guerriers situé dans le secteur St-Barnabé a été aménagé par l'organisation des 4H;

CONSIDÉRANT que des citoyens du quartier ont demandé au Conseil de changer le nom du parc pour Parc 4H;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard, et résolu de changer le nom du Parc des Guerriers pour le **Parc 4-H**.

Adoptée.

**2009-100**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ASBESTOS**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Bibliothèque municipale d'Asbestos présente un projet dans le cadre du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, et ce, afin de faire l'acquisition de documents tel que livres, dvd et disques compacts ainsi que l'abonnement à certains journaux et revues. Que madame Julie Fontaine, responsable de la Bibliothèque soit la personne mandatée pour signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Bibliothèque municipale d'Asbestos.

Adoptée.

**2009-101**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES SOURCES (RIEMRS) – AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE RETRAIT DE LA RIEMRS.**

ATTENDU QUE les municipalités membres se sont prévalues des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et 468 et suivants de la Loi sur les Cités et villes pour conclure une entente prévoyant la constitution de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources;

ATTENDU QUE cette Régie a été constituée par un décret de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec publié dans la Gazette officielle en date du 24 février 2007;

ATTENDU QUE certaines municipalités membres, soit celles de la Ville d'Asbestos, la Municipalité de Chesterville, la Ville de Kingsey Falls, la Municipalité de Notre-Dame de Ham, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Séraphine, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick et la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton ont formellement demandé par résolution leur retrait de cette Régie pour différents motifs;

ATTENDU QUE leur retrait est soumis à une décision unanime de toutes les municipalités membres de la Régie;

ATTENDU QUE les municipalités membres ont mandaté un comité ad hoc formé de divers représentants en vue de discuter des conditions relatives au retrait des municipalités membres;

ATTENDU QUE les membres du comité ad hoc ont produit un rapport unanime de leurs recommandations à cet effet, que celui-ci a été présenté à l'ensemble des municipalités membres lors d'une assemblée tenue le 31 mars 2009 et qu'il y a lieu d'entériner les recommandations du comité;

ATTENDU QUE les conditions et modalités du retrait de ces municipalités de la Régie doivent être acceptées par toutes les parties et entraînent nécessairement certaines modifications à l'entente actuelle qui sont soumises à l'approbation de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu:

- › Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- › Que les recommandations du comité ad hoc soient approuvées par ce Conseil qui s'engage à les respecter;
- › Que ce Conseil autorise la conclusion de l'entente établissant les modalités et conditions de retrait des certaines municipalités membres de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources, le projet d'entente étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- › Que le maire, Jean-Philippe Bachand et le directeur général et greffier-suppléant, Georges-André Gagné soient, par les présentes, autorisés à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

## **2009-102**

### **ENTENTE POUR LA COLLECTE DES LAMPES FLUOCOMPACTES ET DES TUBES FLUORESCENTS**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire mettre à la disposition de ses citoyens un lieu de dépôt pour les lampes fluocompactes et des tubes fluorescents;

CONSIDÉRANT que Peintures récupérées du Québec peut mettre en consignment sans frais un ou des contenants pour recueillir les lampes fluocompactes et les tubes fluorescents;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos sera responsable de tout bris, perte ou vol des équipements en sa possession et devra acquitter les frais nécessaires à les réparer ou à les remplacer;

CONSIDÉRANT que Peintures récupérées du Québec s'engage à recevoir pour la Ville d'Asbestos les produits décrits dans l'entente à signer au coût de 0,30 \$ l'unité pour les lampes fluocompactes et 0,20 \$ le pied linéaire pour les tubes fluorescents;

CONSIDÉRANT que dans le cas où d'autres produits se retrouvent à l'intérieur du bac de récupération, la Ville d'Asbestos s'engage à payer les frais suivants :

- 1,50 \$ l'unité pour les lampes à décharge, haute intensité;
- 2,95 \$ l'unité pour les lampes au sodium basse pression;
- 1,95 \$ l'unité pour les lampes UV (ultraviolet);
- 2,00 \$ le kilo pour les lampes à diodes électroluminescentes (LEDS);
- 2,00 \$ le kilo pour les lampes concassées ou toutes autres lampes non stipulées dans cette entente et pour tous produits ou déchets retrouvés dans le bac;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu:

- › Que ce Conseil autorise la conclusion de l'entente pour la collecte des lampes fluocompactes et des tubes fluorescents tel que proposé par Peintures récupérées du Québec dont le projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

- › Que le directeur général et greffier-suppléant, Georges-André Gagné soit, par les présentes, autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

## **2009-103**

### **MANDAT POUR ACHAT D'HABITS DE COMBAT**

CONSIDÉRANT que le service de protection incendie doit remplacer des habits de combats (bunker suit);

CONSIDÉRANT la demande de soumission auprès de trois fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit, et résolu de mandater le directeur du service de Sécurité incendie pour procéder à l'achat de quatre (4) habits de combat auprès de la firme CMP Mayer inc. au coût de 1 240 \$ l'unité plus taxes conformément à la soumission déposée le 31 mars 2009.

Adoptée.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Madame Mireille Paquette, rue St-Jean-Baptiste, Asbestos :

- › Demande pour publication de la liste des déboursés du mois;
- › Ajout d'une période de questions;

Monsieur Lionel Duchesneau, rue Dussault, Asbestos :

- › Règlement de zonage applicable dans le secteur Trois-Lacs;

Monsieur Gilles Messier, rue Poitras, Asbestos :

- › Suivi environnemental des installations de Magnola;
- › Visite des installations de Conporec à Sorel.

### **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**La conseillère Nathalie Durocher :**

- › Rappel de la vente débarras les 16 et 17 mai.

**Le conseiller Alain Roy :**

- › Rappel de la Semaine du livre qui débute le 20 avril à la Bibliothèque;
- › État du dossier de mise en valeur du lac Trois-Lacs.

**Le conseiller Serge Boislard :**

- Collecte de matières compostables à Asbestos;
- Vandalisme dans les endroits publics à dénoncer;
- Programme de Soutien aux festivals par le Gouvernement fédéral.

## **2009-104**

### **PROGRAMME DE FINANCEMENT DES MANIFESTATIONS TOURISTIQUES DE RENOM – OUBLI DES PETITS ÉVÉNEMENTS**

CONSIDÉRANT que le Gouvernement fédéral a dévoilé son programme de soutien aux manifestations touristiques de renom (PMTR);

CONSIDÉRANT que ce programme supporte seulement les gros événements de 50 000 visiteurs et plus;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ce Conseil dénonce la décision du gouvernement fédéral d'appuyer seulement les gros événements dans son programme de soutien aux manifestations touristiques de renom.

Adoptée.

#### **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL suite...**

##### **Le conseiller Pierre Benoit :**

- › Retour du baseball mineur à Asbestos;
- › Invitation à assister aux représentations du cirque à l'aréna le 5 mai 2009.

##### **La conseillère Nicole Forgues :**

- › Rappel de former des équipes pour le *Relais pour la vie*;
- › Invitation à participer à l'événement « Bières et saucisses » de la Maison des familles;
- › Invitation à participer au tournoi de golf du maire d'Asbestos le 29 mai 2009.

##### **Le conseiller Jean Roy :**

- › Invitation à assister à la soirée hommage aux bénévoles de la Ville d'Asbestos le 25 avril 2009 à la salle Saint-Isaac-Jogues.

##### **Le maire Jean-Philippe Bachand :**

- › Félicitations aux organisateurs du spectacle annuel du Club de patinage artistique qui avait lieu à l'Aréna Connie-Dion.

#### **2009-105**

#### **FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU SPECTACLE ANNUEL DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique d'Asbestos tenait le 11 avril dernier à l'Aréna Connie-Dion sa 25<sup>e</sup> Revue annuelle de patinage artistique;

CONSIDÉRANT la qualité des prestations des patineurs et patineuses lors de cet événement;

CONSIDÉRANT tout le travail fait et le temps investi par les nombreux bénévoles à la préparation de ce spectacle annuel;

CONSIDÉRANT que le spectacle du Club de patinage artistique d'Asbestos offre un rayonnement positif pour notre ville;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que ce Conseil adresse des félicitations aux patineuses et aux patineurs pour la qualité de leur performance et adresse également des félicitations aux organisateurs de la 25<sup>e</sup> Revue annuelle du Club de patinage artistique d'Asbestos pour la qualité de travail effectué.

Adoptée.

**2009-106**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La conseillère Nicole Forgues propose la levée de la présente séance à 21 h 20.

Adoptée.

---

**JEAN-PHILIPPE BACHAND, MAIRE**

---

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

**GAG/FF/**